

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 août 2026 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-François Dion, maire;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Madame Jaicy Morin conseiller siège no.2;
Monsieur Pierrot Beaudoin, conseiller siège no.3;
Monsieur Luc Robillard conseiller siège no.4;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

ABSENT Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5

Est également présent la directrice générale et greffière ainsi que 7 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 247 008,32 \$
 - Factures payées : 125 423,93 \$;
 - Chèques : no.13783 à no. 13813
 - Prélèvements automatiques : no.4072 à 4097 ;
 - Factures à payer : 27 750,61 \$;
 - Payes : 93 833,78 \$;
- 2.2 Adoption du règlement 576-ADM-2026 sur la gestion contractuelle.
- 2.3 Embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada
- 2.4 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2026-R-AG256, Demande au gouvernement du Canada et à Service Canada de revoir les critères applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région.
- 2.5 Modification de la Politique sur les conditions de travail du personnel-cadre de la Municipalité de Déléage
- 2.6 Reddition de comptes pour la tenue de la fête nationale édition 2026.
- 2.7 Abrogation de la résolution 2025-06-CMD094 – Offre de services professionnels pour un chargé projet – Construction d'un garage municipal.

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4 TRANSPORT

5 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des matières recyclables.
- 5.2 Octroi de contrat prolongation du réseau d'eau potable – rue Charles.
- 5.3 Position de la Municipalité de Déléage concernant la gestion d'Éco Entreprise Québec.

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-08-CMD104 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-08-CMD105 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, Luc Robillard appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-08-CMD106 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 247 008,32 \$ et se détaille comme suit ;

- Factures payées : 125 423,93 \$;
- Chèques : no.13783 à no.13813
- Prélèvements automatiques : no.4072 à 4097 ;
- Factures à payer : 27 750,61 \$;
- Payes : 93 833,78 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Maude Tourangeau, directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Maude Tourangeau
Directrice générale et greffière-trésorière

2026-08-CMD107 ADOPTION DU RÈGLEMENT 576-ADM-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a préalablement été donné par la conseillère Kathy Milone à la séance du 2 juin 2026 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 576-ADM-2026, sur la gestion contractuelle.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-08-CMD108 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir une expérience de travail à un étudiant durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est accordé à la Municipalité, par le programme Empli été Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Luc Robillard, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- procède à l'embauche de Mathieu St-Amour pour la période estivale 2026.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-08-CMD109 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2026-R-AG256, DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA ET À SERVICE CANADA DE REVOIR LES CRITÈRES APPLICABLES AU RENOUELEMENT DES PERMIS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES EN RÉGION

CONSIDÉRANT la résolution 2026-R-AG256, reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant une demande au gouvernement du Canada et à Service Canada de revoir les critères applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre continue d'affecter les entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs étrangers temporaires contribuent de façon significative au maintien des services;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employeurs ont signalé des refus de renouvellement de permis de travail visant des travailleurs étrangers occupant pourtant des postes essentiels au maintien de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ces travailleurs risque d'entraîner une réduction des services à la population, de compromettre les activités de certaines entreprises et d'accentuer les défis de développement des communautés rurales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudoin, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'appuyer la résolution de la MRC Vallée-de-la-Gatineau demandant au gouvernement du Canada et à Service Canada que les décisions relatives aux permis de travail prennent davantage en considération les besoins réels des employeurs locaux, la disponibilité effective de la main-d'œuvre dans les communautés concernées ainsi que le degré d'intégration des travailleurs visés ;

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-08-CMD110 MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL-CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la Politique sur les conditions de travail du personnel-cadre afin de refléter les changements au sein du personnel;

ATTENDU QUE l'employé # 61-0015 n'est plus à l'emploi de la Municipalité et doit être exclus de la politique;

ATTENDU QUE l'employé # 61-0024 occupe un poste cadre et doit être inclus dans la politique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que la politique du personnel cadre soit modifiée afin de retirer l'employée # 61-0015 ;
- que les l'employés # 61-0024 soit ajouté à ladite politique ;

- que l'article 13.3 soit ajouté à ladite politique comme suit « l'employeur fournit gratuitement un manteau d'hiver à l'inspecteur municipal lorsque la nature de son emploi le nécessite. Le manteau est remplacé sur présentation de la pièce usée.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-08-CMD111 REDDITION DE COMPTES POUR LA TENUE DE LA FÊTE
NATIONALE ÉDITION 2026**

ATTENDU QUE les activités de la fête nationale du Québec se sont déroulées conformément aux objectifs du programme;

ATTENDU QUE la municipalité prépare le rapport de reddition de comptes, incluant le rapport financier ainsi que les pièces justificatives requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le conseil permet le dépôt de la reddition comptes ;
- que la directrice générale et greffière-trésorière est autorisé à faire l'envoi des documents entourant cette reddition de comptes

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-08-CMD112 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-06-CMD094 –
OFFRE DE SERVICES POUR UN CHARGÉ PROJET –
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2025-06-CMD094 autorisant l'acceptation d'une offre de services professionnels pour les services d'un chargé de projet relativement à la construction d'un nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) a été reporté à la fin de l'année 2025;

ATTENDU QUE VP consultant ne peut reprendre la charge du projet en raison d'un manque de disponibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Robillard appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'abroger la résolution 2025-06-CMD094 concernant l'acceptation de l'offre de services professionnels pour les services d'un chargé de projet relativement à la construction d'un nouveau garage municipal.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-08-CMD113 RLS ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICES POUR LA
COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES
RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une prolongation de l'entente pour la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation vise à maintenir le service de collecte des matières recyclables selon la fréquence actuellement établie, pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2026;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la prolongation de l'entente pour la collecte et le transport des matières recyclables pour un montant de 10 950 \$ (excluant les taxes).

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à entrepris des travaux de prolongation du réseau d'aqueduc sur la rue Charles afin de desservir les propriétés situées dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément aux dispositions applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'octroyer à Excavatech JL le contrat pour les travaux de prolongation du réseau d'aqueduc sur la rue Charles, pour un montant de 505 869,57 \$ (excluant les taxes applicables);
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution ;
- que cette dépense soit financée à même l'aide financière accordée dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-08-CMD115 POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
CONCERNANT LA GESTION D'EEQ ET CRÉATION D'UN
REGROUPEMENT AVEC LA VILLE DE MANIWAKI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage participe au régime de compensation administré par Éco Entreprises Québec pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage constate, depuis plusieurs mois certaines insatisfactions quant à la gestion effectuée par EEQ, notamment dans l'absence d'alignement clair dans les directives transmises aux municipalités et l'absence de communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a clairement indiqué à EEQ, par écrit, son intention de se retirer de son regroupement actuel et de former un nouveau regroupement avec la Ville de Maniwaki pour la collecte et le transport de matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE cette position a été réaffirmée en réponse de la lettre de EEQ datée du 4 mai, laquelle demandait des documents et précisait les avenues possibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis l'ensemble des documents requis et a confirmé, dans cette correspondance, que l'avenue souhaitée était la création d'un regroupement avec la Ville de Maniwaki.

CONSIDÉRANT QUE malgré cette réponse complète, aucune autre correspondance, aucun suivi et aucune indication claire n'ont été fournis par EEQ entre le 4 mai et le 29 juillet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse de la Gatineau a, par voie de résolution affirmée son accord au retrait de la Municipalité de Déléage du regroupement actuel;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki a manifesté son intérêt à collaborer avec la Ville afin de mettre en place un regroupement, et octroyer un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte d'agir comme organisme mandataire responsable de la gestion du contrat, de la coordination administrative et la gestion de l'entente de partenariat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que la Municipalité de Déléage confirme sa volonté de créer un regroupement avec la Ville de Maniwaki pour la collecte et le transport des matières recyclables;

- que la Ville de Maniwaki soit désignée comme organisme mandataire, responsable de la gestion du contrat, de l'administration du regroupement et de la coordination de l'entente de partenariat.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-08-CMD116 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h30.

ADOPTÉE

Jean-François Dion
Maire

Maude Tourangeau
directrice générale et greffière-
trésorière